

ALGERIE TELECOM

DIRECTION OPERATIONNELLE DES TELECOMMUNICATIONS -J I J E L

Réf : DOT/SDT/DRA/SRU/ 80 /2023

Jijel le: 08.10.2023

2 IEME MISE EN DEMEURE

* Identification des parties :

Service contractant : la direction opérationnelle d'Algerie télécom Jijel

Partenaire contractant. Entreprise: MOUSLI KENZA représentée par son gérant Mr MOUSLI RIAD ,

sis à : AIT SOULA CNE CHEMINI - BEJAIA - 06022

* Identification de l'opération

- Contrat N°: 08/AT/SDT/DRA/2021

- ODS de démarrage des travaux : 77 du 14.05.2023

- Projet: RESEAU DE DISTRIBUTION OPTIQUE ODN SM1N SRO 03 / D01-D02

- date d'ouverture : 03.09.2023

* Objet de la mise en demeure :

- Non-respect de la 1iere mise en demeure sous le N° 66 daté le 10.09.2023
- Absence non justifiable
- Négligences des engagements contractuels
- 4. De ce fait, vous êtes tenus d'entamer les travaux dans les meilleurs délais conformément aux clauses contractuels et aux spécifications technique du contrat en vigueur.

Délais d'exécution de la mise en demeure :

08 jours après la parution dans le site WEB D'ALGERIE TELECOM

* Sanction prévus en cas de refus d'exécution :

En cas d'inexécution de vos obligations contractuelles, et faute de remédier aux carences qui vous sont imputables dans le délai fixé par la mise en demeure prévu ci-dessus, ALGERIE TELECOM peut procéder à la résiliation du présent contrat aux torts exécutif du partenaire contractant

Le Directeur

pérationnel amunications de jijel

: Youcef BELLIL